



Commission Sportive

PV du 29/5/2023, saison 2022 / 2023

A. Match US2MR – USSL du 21/05/2023 District 3/Phase 1/Poule C

Ont participé : Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Réclamation d'après-match sur la participation de joueur

En effet, nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat et l'US2MR a aligné plus de 3 joueurs qui ont joué au moins 10 matchs en équipe supérieure. Après vérification, le numéro 2 Thomas GIRINON Licence 580912307, le numéro 4 GOUY Victorin licence 2543444599, le numéro 7 Barralon Jeremy Licence 538206663 et le numéro 8 ROCHA Emmanuel Licence 2508669413 ont joué tout ou partie de 10 rencontres de championnat en équipe supérieure. Cela fait 4 joueurs alors que la limite est de 3 Joueurs.

Après consultation du fichier, seuls trois joueurs sont concernés.

En conséquence, la Commission Sportive rejette la réclamation d'après match et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

B. Match US2MR – USSL du 21/05/2023 District 5/Phase 1/Poule C

Ont participé : Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Réclamation d'après-match sur la participation de joueur

Le club de l'USSL pose des réserves contre l'équipe 4 de l'US2MR alignée pour la rencontre de ce Dimanche 21 Mai 2023 de District 5 poule C. En effet, nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat et l'US2MR a aligné plus de 3 joueurs qui ont joué au moins 10 matchs en équipe supérieure. Après vérification, le numéro 13 Johan May Licence 520576770, le numéro 10 GARNIER Kevin licence 2543443597, le numéro 16 COGNET Julien Licence 2548623898 et le numéro 9 CHAUSSE Thomas Licence 2545929561 ont joué tout ou partie de 10 rencontres de championnat dans les équipes supérieures de l'US2MR. Cela fait 4 joueurs alors que la limite est de 3 Joueurs.

Après consultation du fichier, seuls trois joueurs sont concernés.

En conséquence, la Commission Sportive rejette la réclamation d'après match et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

C. Match Recharinges - Haut Lignon du 14/05/2023 District 4/Phase 1/Poule D

Ont participé : Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Réserve d'avant -match sur la participation de joueur

Je soussigné(e) REY BENJAMIN licence n° 500924528 Capitaine du club A.S. RECHARINGES ARAULES MONTBUZ formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club HAUT LIGNON FOOTBALL, pour le motif suivant : des joueurs du club HAUT LIGNON FOOTBALL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Vu confirmation par mél du 15 mai, de plus confirmant la réserve pour un autre motif,
Après consultation du fichier, aucun joueur n'est concerné.

En conséquence, la Commission Sportive rejette la réserve d'avant match et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

D. Match Le Bouchet 1 Solignac-Cussac du 14/05/2023 District 5/Phase 1/Poule B

Ont participé : Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Réserve d'avant -match sur la participation de joueur

Je soussigné(e) CATTANEO LOHAN licence n° 590911005 Capitaine du club A.S. LE BOUCHET ST NICOLAS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club SOLIGNAC-CUSSAC FOOTBALL CLUB, pour le motif suivant : des joueurs du club SOLIGNAC-CUSSAC FOOTBALL CLUB sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Vu confirmation par mél du 15 mai,
Après consultation du fichier, aucun joueur n'est concerné, toutes les équipes supérieures jouant.

En conséquence, la Commission Sportive rejette la réserve d'avant match et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

E. Match Haut Lignon Football3 - Aurec Fc2 du 30/04/2023 District 4/Phase 1/Poule B

Ont participé : Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Réserve d'avant -match sur la participation de joueur

Je soussigné(e) BOUALI, NABIL, 2544266810 Capitaine du club FOOTBALL CLUB AUREC formule des réserves pour le motif suivant : Joueurs susceptibles de ne pas être qualifiable pour cette rencontre

Vu confirmation par mél du 30 avril, de plus spécifiant un autre motif,
Après consultation du fichier, aucun joueur n'est concerné.

En conséquence, la Commission Sportive rejette la réserve d'avant match et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

***Le Président de la Commission Sportive
Laurent REA***

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdmunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-